



DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

MAIRIE
de
SAINT CLAIR DE LA TOUR
38110

Le 20 juillet 2018

Tél : 04 74 97 14 53 – Fax : 04 74 97 81 75
e-mail : mairie@stclairdelatour.com

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2018</p>
--

Nombre de conseillers en	Exercice :	23
	Présents	17
	Votants :	22

L'an deux mil dix-huit, le 17 du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clair de la Tour, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François DELDICQUE, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François. DELDICQUE, Monique SOULIER, Xavier LE DUFF, Thierry SOHIER, Michel BELANTAN, Jean-Claude PELISSE, Luc LAURENT, Sylvie DRAME, Christophe JULLIAN-DESAYES, Jean-Claude BIETRIX, Maryline BOROWIAK, Jacqueline GUICHARD, Emmanuel EGLAINE, Claire KERRINCKX, Luc BASSETTE, Kathia VENDOIS, Patrick BLANDIN

ABSENT : Marjorie COURBI

POUVOIRS :

Magali GRISEL donne pouvoir à Xavier LE DUFF
Brigitte MIGNOT donne pouvoir à Sylvie DRAME
Gabriel PERICAS donne pouvoir à Luc BASSETTE
Simon MIGNOT donne pouvoir à Maryline BOROWIAK
Emmanuel MORESTIN donne pouvoir à Jean-François DELDICQUE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryline BOROWIAK.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour pour cette réunion du Conseil Municipal :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2018
- Subventions aux associations Saint-Clairoises pour 2018
- Subventions aux autres associations pour 2018
- Demande de subvention départementale dans le cadre des contrats territoriaux
- Questions orales

1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 juin 2018 - Délibération N° 2018-07-1

Monsieur le Maire fait part des observations qu'il a reçues :

1- Luc BASSETTE a informé Monsieur le Maire qu'il demande de bien vouloir modifier ou supprimer la phrase :

« Xavier LE DUFF lui répond que beaucoup d'élus, par le passé, ont réalisé des actes répréhensibles, y compris des personnes qu'il a soutenues »

Monsieur le Maire propose de modifier cette phrase qui en effet n'apporte rien au débat. Il propose de rajouter un élément omis à savoir :

« Il lui est répondu que si ce poste est proposé à temps non complet, c'est uniquement pour des questions de budget et par souci d'économies. Un bilan de travail est alors demandé par Claire KERRINCKX.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 1 voix Contre, 5 Abstentions et 16 voix Pour.

Le Conseil Municipal valide cette modification au compte -rendu.

2- Mme Monique SOULIER souhaite modifier la phrase :

« Mme Monique SOULIER précise que nous sommes une petite commune et qu'il est normal que le Maire assiste aux entretiens et que les élus donnent leur avis sur les agents avec lesquels ils travaillent, ce qui n'est pas le cas dans les grandes structures »

Monsieur le Maire propose de modifier cette phrase par :

"Mme Monique SOULIER précise qu'en effet, dans les grandes structures, seul le supérieur hiérarchique évalue les agents parce que les élus ne connaissent pas forcément le personnel, ce qui n'est pas le cas dans une petite commune où le maire travaille en étroite collaboration avec les employés de mairie".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 3 Abstentions et 19 voix Pour.

Le Conseil Municipal valide cette modification au compte-rendu.

3- Monique SOULIER demande également de supprimer la dernière phrase :

« reste le problème des stationnements. Monsieur Luc BASSETTE demande si la Mairie peut imposer au constructeur de réaliser des stationnements par convention. Mme Monique SOULIER lui répond que cela n'avait pas été demandé lors du premier permis de construire »

Cette phrase n'apporte aucune information et pourrait laisser penser que la mairie a commis une erreur alors qu'une telle exigence n'est pas légale.

Monsieur le Maire propose de supprimer cette phrase

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote par 3 Abstentions et 19 voix Pour.

Cette modification est validée au compte-rendu.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 25 juin 2018 en tenant compte de ces modifications. Monsieur le Maire informe qu'il sera retransmis aux élus, affiché et diffusé.

2° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SAINT-CLAIROISES POUR L'ANNEE 2018

Délibération N° 2018-07-2

Monsieur le Maire indique que la commission « sport, culture et vie associative » réunie le 6 juillet 2018 fait les propositions suivantes de subventions aux associations communales pour l'année 2018 :

Le montant total des subventions 2018 aux associations communales s'élèverait à **12 938 €**,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2018 en €
ACCA	154
Amicale Boules	154
Amicale Anciens Combattants	250
Amicale Employés Communaux	120
Amicale Anciens Parachutistes	120
Art et Peinture	120
Amitié et Loisirs	140
Association des Assistantes Maternelles	250
B.E.P. 38	120
B.V.T.	2 400
Club de Yoga	259
Comité d'entraide aux personnes âgées	120
Couleurs essence de vie	113
Etoile Cycliste	583
Et Cetera	398
FCTC	2 400
Kalyana fitness	1701
Le Clos des Chats	500
Mamasaka	120
Parents en colère	250
Pétanque Club	666
Sou des écoles	2000
TOTAL	12 938

Claire KERRINCKX demande si des associations n'ont pas eu de subvention cette année, par rapport à l'année 2017.

Monsieur le maire indique que les associations qui n'ont pas fait de demande sont : Couleurs et culture, JJB Addict Nord Isère, Le plateau fêtard, Musik and Co, Philatélie St Clairoise, Pour un progrès raisonné, St Clair Sport, Soleil et Détente et Vivre ensemble avec son environnement.

Luc BASSETTE demande si l'association St Clair Sport est toujours en activité.

Monsieur le Maire répond que cette association s'est reformée pour cette année 2018, un rendez-vous a été demandé à Magali GRISEL pour faire le bilan.

Luc BASSETTE demande si M. LANFRAY Association Couleurs et Culture garde son activité et la location du local au-dessus de la poste.

M. Le Maire répond qu'il garde son association (en vacances pour juillet et août) mais aimerait qu'une association ou la mairie reprenne son salon des vins car il est fatigué. C'est une grosse manifestation et qui demande de gros moyens en si peu de temps.

3° SUBVENTIONS AUX AUTRES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018 **Délibération N° 2018-07-3**

Monsieur le Maire précise que la commission « sport, culture et vie associative » propose les subventions allouées en 2018 pour un montant total de 2527.00 €
Il informe également que LA FRAPNA et l'ADMR n'ont pas fait de demande cette année.
Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions ci-après :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2018 en €
Amicale des Pompiers de La Bâtie/Favergeres	75
Amicale des Pompiers de La Tour du Pin	290
Ski Club de La Tour du Pin	120
Secours Populaire Français	220
MJC de La Tour du Pin	75
Centre de Planification de La Tour du Pin	250
Agence Régionale de Santé (ARS)	200
RCVT (rugby de La Tour du Pin)	300
Coopérative Scolaire Maternelle	300
Coopérative Scolaire Elémentaire	300
Don du Sang	87
Restos du Cœur	140
Le Souvenir Français	50
Vivre Ensemble à l'Hôpital	120
TOTAL	2527

4° DEMANDE DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALE POUR « MISE EN ACCESSIBILITE » **Délibération N° 2018-07-4**

Monsieur le Maire informe que la conférence territoriale du 4 juin 2018 a refusé le dossier déposé pour la demande de subvention « Mise en accessibilité et économie d'énergie des bâtiments communaux ».

Ce dossier étant déclaré hors réglementation des thématiques.

Monsieur le Maire propose de refaire une demande uniquement sur la thématique « accessibilité » pour la mise en accessibilité de nos bâtiments : église, école maternelle, médiathèque.

Le coût prévisionnel des travaux est chiffré à 15308.69 € HT.

Après en voir délibéré, et à l'unanimité, les élus sollicitent une subvention de 40 % du montant des travaux soit un montant de 6123.47 €.

5° DEMANDE DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALE POUR « Réparations d'urgence des dégâts causés à la voirie communale suite à des événements climatiques exceptionnels » **Délibération N° 2018-07-5**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a subi d'importants orages début juin 2018

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention dans le cadre des aides d'urgence « Réparations d'urgence des dégâts causés à la voirie communale suite à des événements climatiques exceptionnels ».

Le coût prévisionnel des travaux est de 11 767.69 € HT

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les élus sollicitent une subvention de 20 % du montant des travaux soit un montant de 2 353 €.

6° Questions orales

Kathia VENDOIS demande si le feu d'artifice s'est bien déroulé lors de la soirée du 14 juillet, car plusieurs fumigènes sont partis en direction de la foule.

Sylvie DRAME informe qu'il n'y a eu aucun blessé et que malgré la pluie l'animation s'est bien déroulée.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion va être fixée fin août pour que Solène ABERT présente le bilan de son travail sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Jacqueline GUICHARD informe que plusieurs riverains profitent des nouveaux jeux de Charpenay mais regrette qu'on ne sécurise pas les jeux avec une clôture.

Michel BELANTAN indique qu'une étude est en cours

Patrick BLANDIN demande si les techniques ne pourraient pas passer le « Rotofil » vers le multisports car les enfants vont souvent chercher leur ballon dans les ronces.

Michel BELANTAN répond que cela a été fait il n'y a pas longtemps et que cela repousse très vite.

Fin de Séance à 20h30